

De fontaines en lavoirs
De la Villedieu à Millaudon
Juin 2018

N°64

Reflets de la vie municipale à Ruhans



Le mot du Maire

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1^{er} Juin pour valider le choix d'entreprises pour réaliser un certain nombre de travaux concernant la voirie et l'eau.

Le détail de ces travaux est exposé dans ce bulletin.

Le sujet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) a été également abordé.

Après le phase du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui a défini les grandes orientations et objectifs à l'échelle de la CCPR, le Cabinet Urbicand qui a en charge ce dossier, va décliner les objectifs fixés par le PADD à l'échelon communal dans un document appelé « Orientations d'Aménagement et Programmation ».

Rappelons que l'objectif retenu en terme de progression de la population à l'échelle de la CCPR est une hausse de 2.5% qui représente la moyenne de l'augmentation de population sur les 10 dernières années.

Cela se traduira par 2 540 logements nouveaux à l'horizon 2035.

Pour Ruhans, cela représenterait environ 20 logements d'ici 2035. En fonction de ces éléments, le Cabinet a élaboré un préprojet de zonage pour implanter ces futures habitations.

Le souci, c'est qu'il s'est éloigné parfois de la carte communale qui avait été élaborée il n'y a pas si longtemps et qu'il a répertorié des terrains qui n'ont pas paru au Conseil pouvoir être retenus soit parce que des projets sont déjà en cours, soit parce que la taille paraît insuffisante, soit parce que leur cessibilité est très problématique.

Le Conseil m'a donc chargé de rédiger un courrier a destination du Cabinet pour faire part de nos remarques et donc demander des correctifs.

Des réunions d'échange avec le Cabinet auront lieu à la rentrée avant l'élaboration du projet communal qui vous sera soumis, d'ici là, passez de bonnes vacances.

Serge GIRARD

Dans ce numéro

Travaux de voirie 2

Taxe de voirie 3

Travaux budget Eau... 3

Délibérations diverses 4

Ventes de bois 4

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

1/ Travaux de voirie

Cinq opérations ont été retenues :

l'écoulement. Coût 1 224 €.



Chemin de la Biche. Les travaux consistent à prolonger en bicouche cette route jusqu'à l'intersection avec la rue des Essarts en vue de desservir une habitation future. Coût 3 699.60 €.

Chemin forestier desservant les coupes 32-33. Ce chemin forestier a subi des dégradations suite au débardage de la coupe et les récentes intempéries n'ont pas amélioré son état. Pour y remédier, il a été décidé de réaliser un blocage en pierre sur la partie en pente avec des écoulements latéraux. Coût 1 836.00 €.

Chemin Neuf. Lors d'évènements pluvieux importants des écoulements d'eau qui proviennent de la forêt et des champs n'arrivent plus à s'écouler dans le fossé et se déversent sur la route. Au printemps 2016, la route départementale avait dû même être coupée plusieurs jours. Aussi, la DDT a demandé de solutionner ce problème d'écoulement. Il est donc prévu un curage du fossé dans le bois et la création de deux têtes d'acqueduc de chaque côté du chemin forestier pour faciliter

Chemin forestier de la Combe d'oiseaux. Lors du débardage de la coupe 47, les camions chargés ont dû repartir par Millaudon et donc passer sur le pont limité en tonnage car ils ne pouvaient manœuvrer pour repartir à droite en direction de La Villedieu. Il a donc été décidé d'élargir le chemin à la jonction de la voie communale pour faciliter les manœuvres des camions. Coût 2 556 €.

Chemin des Fougères. Ce chemin qui avait été repris il y a 2 ans, a de nouveau été détérioré suite aux fortes pluies et aux écoulements provenant des champs situés au-dessus. La seule solution pour résoudre ce problème consiste en la création d'un fossé sur le côté du chemin pour capter les eaux de ruissellements et les amener à l'acqueduc qui traverse le chemin en contrebas. Coût 2 142 €.

Il est enfin prévu une journée de PATA pour les réparations localisées sur l'ensemble des chemins. Coût 3 605 €.

L'ensemble de ces travaux pour un montant global de 15 682.60 € a été attribué à l'Entreprise Demoulin qui était la moins disante.

1/ Travaux de voirie



2 – Taxe de voirie

Cette taxe était fixée depuis de nombreuses années à 6 € l'hectare, avec un minimum de perception de 6 €.

Le Conseil a décidé de la passer à 7.50 € l'hectare avec un minimum de perception de 7.50 € qui sera prélevé une fois tous les deux ans puisque les services de la perception n'acceptent plus les mandats en-dessous du seuil de 15 €.

3 – Travaux budget de l'eau

Le boîtier électronique commandant le traitement ultra-violet présentant des signes de défaillance, il a été décidé de ne pas opérer de réparations dessus puisqu'il est déjà âgé et que les cartes électroniques ne sont plus fabriquées, mais d'opérer un changement intégral de l'ensemble du boîtier.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Thieulin pour un montant de 3 954.25 € hors taxe.

Changement des capots de la station de pompage et du réservoir. Ces capots sont en fonte donc très lourds et difficiles à manœuvrer, de plus sur celui du réservoir, les fixations sont endommagées. Il a donc été décidé de les remplacer par des capots beaucoup plus légers en matériaux composite. C'est l'entreprise Aquaflexo qui a été retenue pour un montant de 1 810.00 € HT.

Le Conseil a décidé de réaliser **les travaux de branchement de l'habitation** de M. Gagnaire sur le réseau descendant du château d'eau. C'est l'entreprise Uriacher qui a été retenue pour un coût de 1 627 € HT. Une partie de ces travaux n'avait pas été prévue au budget initial de la commune, une décision modificative budgétaire a donc été adoptée pour transférer 4 000 € du budget général de la Commune au budget de l'Eau afin de financer ces opérations.

2/ Taxe de voirie

3/ Travaux budget Eau

4/ Délibérations diverses

5/ Ventes de bois

4 – Délibérations diverses

Le contrat de la secrétaire arrivant prochainement à échéance, il a été décidé de le renouveler pour 3 ans et donc d'actualiser le tableau des effectifs qui doit être tenu.

Recensement. Il sera opéré en 2019 pour notre commune, mais il fallait d'ores et déjà désigner un coordonnateur pour cette opération. Le Conseil a confié cette mission au Maire.

RGPD. Vous avez sans doute entendu parler de ce sigle ces dernières semaines. Il s'agit du **Règlement Général pour la Protection des Données** qui est entré en vigueur le 25 Mai dernier. Ce règlement apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel, et rend obligatoire leur

application. Il est donc indispensable de nommer un Délégué à la Protection des Données qui ne peut être le Maire. Il a fallu faire appel à un organisme extérieur. Le Conseil a validé le choix proposé de retenir le Centre de Gestion 54 qui mutualiste ses moyens pour les mettre au service des collectivités. Une convention a donc été signée et le travail de recensement de toutes les données va commencer en lien avec le centre de gestion qui sera rémunéré pour cette mission sur la base d'un pourcentage de la masse salariale de la collectivité avec un minimum de 30 €, ce qui sera le cas pour Ru-hans.

5 – Ventes de bois

La commune a mis en vente deux lots de chablis suite aux intempéries de l'hiver et du printemps. Celui de hêtre a été attribué à l'Entreprise Genet pour un montant de 1 137.00 € HT, celui de chêne a Eurochênes pour 7 860.00 €.

